

Département de la Drôme  
Commune de Mérindol les Oliviers  
**PROCES VERBAL DE SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

~~~~~

**Séance du 30 mai 2024**

Présents : Augustin CLEMENT, Maire, Sylvie JOLY, Béatrice MATHON, Gilbert EYSSERIC, adjoints, Cécile BROUILLET, Sylvain BROUILLET, Lucien DE MUNTER, Amandine JOLY conseillers,

Jean-Luc CHARRAVIN donne pouvoir à Gilbert EYSSERIC, Olivier BOUCHET donne pouvoir à Cécile BROUILLET

Jessy REYNAUD

Secrétaire de séance : Sylvie JOLY

La séance est ouverte à 18h30.

**1/ Convention avec le Centre Gestion de la Drôme – adhésion à la prestation de déclaration du rapport social unique**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Drôme propose une prestation « RSU Externalisé ».

L'objectif de cette mission facultative est d'élaborer le Rapport Social Unique 2024 (*sur les données 2023*) des collectivités déjà adhérentes au service « Paie Externalisée ».

Le service paie externalisée saisit pour le compte de la collectivité, le RSU sur la plateforme dédiée en s'appuyant sur les informations communiquées par la collectivité, et ne peut être considéré comme responsable d'une erreur de saisie en cas d'erreur initiale de la collectivité ou de non-transmission des données.

Eu égard à l'importance de l'élaboration obligatoire de ce Rapport Social demandé par la D.G.C.L., il est proposé aux membres du conseil municipal, de solliciter le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Drôme pour cette prestation et d'autoriser à cette fin le Maire, à conventionner en ce sens. Le détail des prestations réalisées est joint à ladite convention.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Sur le rapport de Monsieur, le Maire, après en avoir délibéré,

et à la majorité de ses membres présents,

**DECIDE :**

- D'adhérer à la mission « RSU externalisé » proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Drôme ;

**2/ Projet de rénovation thermique des bâtiments – accompagnement du SDED**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le cadre du projet de rénovation thermique des bâtiments il serait judicieux de se faire accompagner par le SDED. En effet, ce dernier propose d'être à nos côtés dans les trois phases du projet :

- I. Phase de Consultation des Maîtres d'Œuvres
- II. Phases Avant-projet et projet
- III. Phase Travaux

Cela représenterait une mission de 10 jours et le montant forfaitaire s'élèverait à 2500€.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Sur le rapport de Monsieur, le Maire, après en avoir délibéré à 10 voix pour,

### **DECIDE :**

- D'adhérer à la mission proposée par le SDED pour un montant de 2500€

### **3/ Projet de rénovation thermique des bâtiments : choix du Maître d'œuvre**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la consultation relative à la Maîtrise d'Œuvre (MOE) pour le projet de rénovation thermique des bâtiments communaux est arrivée à son terme.

Un entretien avec les candidats a permis de vérifier la bonne compréhension des enjeux de la commune, d'échanger sur la méthodologie prévue par les candidats, leur offre mais aussi de s'assurer que le calendrier présenté correspondait aux attentes de la commune.

A l'issue de cette rencontre et après une analyse poussée, la commission a décidé de retenir les candidats ARCH'ECO qui ont totalement convaincu par leur expérience, leur méthodologie et l'offre financière présentée qui s'élève à 28 000,00 H.T à laquelle s'ajouterait les deux options (EXE quantitatifs et STD) qui semblent indispensables et qui représente 4000€.

Monsieur le Maire sollicite donc le Conseil Municipal afin de valider le choix de l'attributaire et le montant de l'offre présentée,

Compte-tenu de ces éléments, le Conseil Municipal, à 10 voix pour, DECIDE :

- **DE VALIDER** le choix de l'attributaire du marché de Maîtrise d'œuvre à savoir le groupement présenté par ARCH'ECO de Buis les Baronnies.
- **D'ACCEPTER** l'offre de base émise par le candidat soit un total de 28 000,00 € H.T. assortie des deux options d'un montant de 4000€.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer toutes pièces relatives au marché de maîtrise d'œuvre

### **4/ Nomination poste d'agent de restauration et d'entretien en CDD**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les entretiens d'embauche en vue de recruter un agent de restauration et d'entretien pour l'école maternelle ont été menés par Mesdames MATHON et JOLY.

Une candidate semble correspondre particulièrement au profil est recherché.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Sur le rapport de Monsieur, le Maire, après en avoir délibéré à 9 voix pour et 1 abstention,

### **DECIDE :**

- De retenir la candidature de Madame Clotilde JACQUIN et de la nommée au poste d'agent de restauration et d'entretien en CDD

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Augustin CLEMENT, Maire lève la séance à 21h.

*Vu pour être affiché le 1<sup>er</sup> juillet 2022.*

*Conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

Fait à Mérindol les Oliviers, le 31 mai 2024.

Le Maire,

Augustin CLEMENT